Etterbeek

Note aux chefs de service

Etterbeek, 30.09.2020

CONCERNE : Procédure en cas de détection de symptômes COVID

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans cette note quelques rappels bien utiles concernant les symptômes ressentis en cas de contamination au COVID-19 et les gestes de prévention indispensables pour s'en prémunir.
Par ailleurs, sur base des recommandations formulées par notre service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPPT), une procédure précise a été établie au cas où l'un de vos collègues serait confirmé positif. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à en informer les membres de votre service.

Si vous souffrez des symptômes suivants :

- Fièvre, toux et problèmes respiratoires.
- Parfois : nez bouché, mal de gorge et diarrhée.

Dans ces cas-là, il vous est recommandé d'appeler votre médecin généraliste et de prévenir votre responsable hiérarchique.

Si l'un de vos collègues est confirmé positif :

Le collègue malade reste en quarantaine pendant 7 jours (sous certificat médical).

Les personnes qui ont été en contact avec lui pendant plus de 15 minutes et à moins de 1.5 mètre (= haut risque) :

- sont mises en quarantaine pendant 7 jours ;
- respectent strictement les règles d'hygiène de base pour cette catégorie. Pour info : https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_procedure_hygiene_highriskcontact_FR.pdf
- évitent les contacts sociaux ;
- surveillent leur état de santé. Si des symptômes covid-19 se manifestent, il est alors recommandé de contacter son médecin pour effectuer un test.

Les personnes qui ont été en contact avec lui pendant moins de 15 minutes et à plus de 1.5 mètre (= faible risque) :

- ne doivent pas se mettre en quarantaine ;
- doivent réduire au minimum leurs contacts sociaux, en respectant une distance de 1.5 mètre ;
- doivent respecter strictement les règles d'hygiène de base ;
- doivent porter un masque lors de leurs déplacements ;
- doivent surveiller d'éventuels symptômes.

avenue d'Auderghem 113
1040 Etterbeek
T 02 627 21 11
F 02 627 23 50
service@etterbeek.be

www.etterbeek.be

Note aux chefs de service

Etterbeek, 30.09.2020

CONCERNE : Procédure en cas de détection de symptômes COVID

Les mesures d'hygiènes de base recommandées sont :

- Restez chez vous si vous êtes malade.
- Lavez-vous les mains régulièrement à l'eau et au savon. A défaut, au gel hydro-alcoolique.
- Maintenez une distance de sécurité suffisante (1,5 mètre).
- Limitez vos contacts physiques.
- Portez un masque buccal dans les transports en commun et dans les espaces publics très fréquentés.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le SIPPT au 02 627 27 07 ou 02 627 27 06.

La secrétaire communale f.f.,

Annick PETIT

avenue d'Auderghem 113
1040 Etterbeek
T 02 627 21 11
F 02 627 23 50
service@etterbeek.be

www.etterbeek.be